

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 24.7-2021, POUR CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT ET MODIFICATION DE LA DENSITÉ DANS L'AFFECTATIONS MIXTE DU 2 MARS 2021 AU 31 MARS 2021

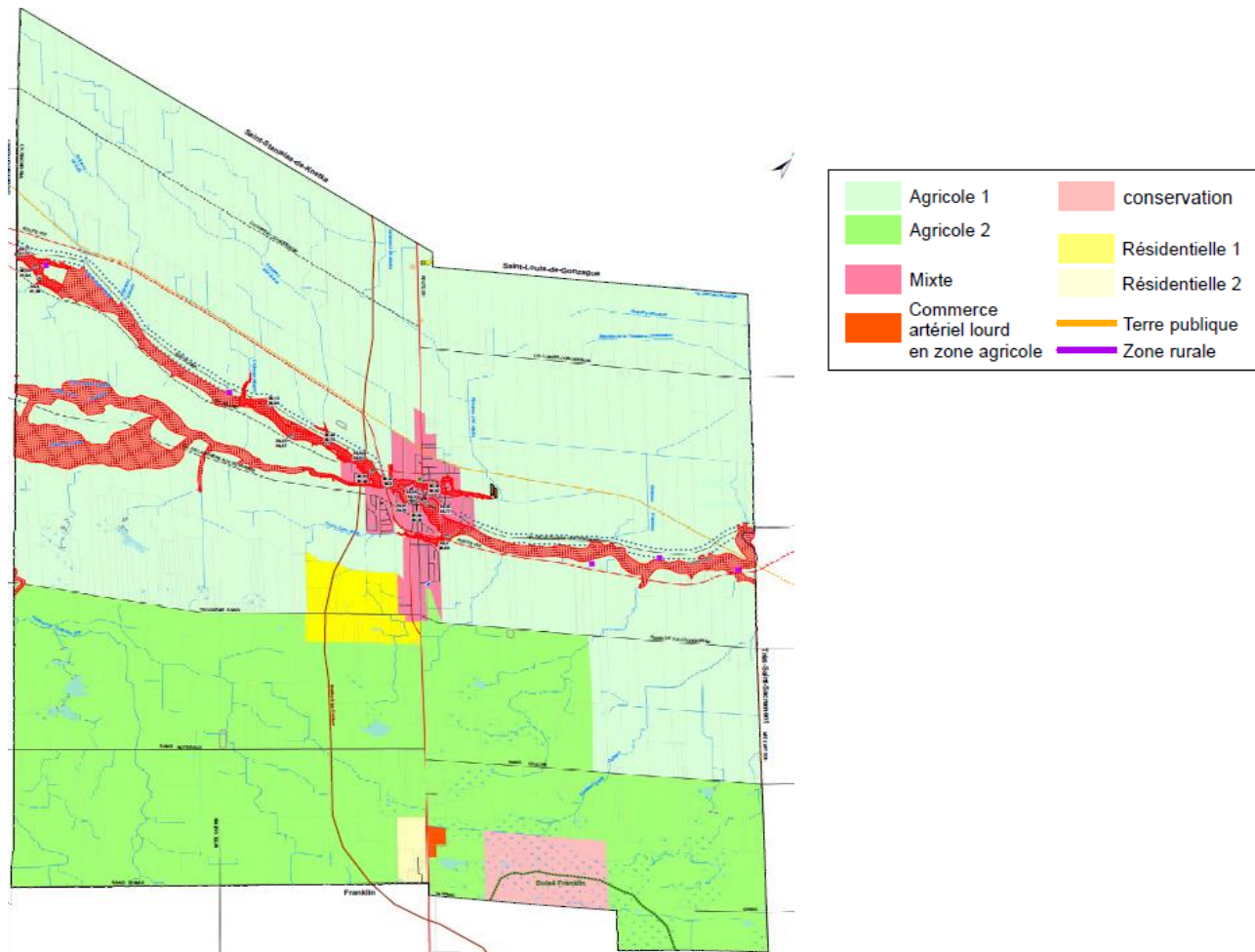
Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier de la Municipalité d'Ormstown, à tous les contribuables de la municipalité à l'effet :

- **QUE** lors de la séance régulière du Conseil tenue le 1er mars 2021, il y a eu le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de Règlement # 24.7-2021 modifiant le Plan d'urbanisme # 24-2006.
- **QUE** conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 17 août 2020 numéro 2020-058, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), le projet de règlement cités en titre sera soumis à une procédure de consultation écrite de quinze (15) jours à partir de la publication du présent avis, en remplacement de la consultation publique, les citoyennes et citoyens ayant préalablement été avisés par courrier de cette procédure;

1. Objets du projet de Règlement # 24.7-2021

L'objet du projet de Règlement # 24.7-2021 vise à :

- Augmenter la densité et le coefficient d'occupation du sol dans l'affectation mixte;
- Prohiber les sites de gestion des matières résiduelles dans les affectations Agricole 1, Terre publique et Conservation;
- Ajouter, lorsque le zonage le permet, dans l'affectation Agricole 2, certains usages de sites de gestion des matières résiduelles.



2. Consultation publique écrite.

La consultation publique écrite s'étend du 16 mars 2021 au 1^{er} avril 2021, inclusivement. Au cours de cette consultation écrite, vous pouvez faire part de vos questions et commentaires sur le projet de Règlement. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de Règlement peuvent le faire par courriel : ormstown@ormstown.ca) ou par courrier au 5, rue Gale, Ormstown (Québec) J0S 1K0 à l'attention de M. François Gagnon, greffier.

3. Consultation du projet de Règlement

Le projet de Règlement # 24.7-2020 peut être consulté sur le site internet de la municipalité au www.ormstown.ca sous l'onglet « Gestion municipale » et « Projet de règlement ».

Donné ce 2 mars 2021.



François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 2 mars 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 mars 2021.



François Gagnon
Greffier
